

III.

BUDGET DES DOTATIONS

POUR L'EXERCICE 1898.

(AMENDEMENTS.)

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget des Dotations pour l'exercice 1897 s'élève à fr. 4,930,200 »
Les crédits demandés par le projet de Budget amendé pour
l'exercice 1898 montent à fr. 4,955,200 »

AUGMENTATION. . . . fr. 25,000 »

Les crédits demandés par le projet de Budget primitif pour l'exercice 1898
s'élevaient à. fr. 4,930,200 »
L'amendement proposé porte ce chiffre à 4,955,200 »

SOIT UNE AUGMENTATION DE . . . fr. 25,000 »

portant exclusivement sur la dotation du Sénat.

PROJET DE LOI AMENDÉ.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de
l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre
nom, aux Chambres législatives, par Notre Ministre des
Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget des Dotations est fixé, pour l'exercice 1898, à
la somme de quatre millions neuf cent cinquante-cinq mille
deux cents francs (4,955,200 francs), conformément au
tableau ci-annexé.

BUDGET AMENDÉ DES DOTATIONS POUR L'EXERCICE 1898.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE I ^{er} .			
1	Liste civile (fixée, en vertu de l'article 77 de la Constitution, par la loi du 25 décembre 1865).	3,300,000 .	3,500,000 .
2	Dotation de S. A. R. le Comte de Flandre	200,000 .	
CHAPITRE II.			
3	Sénat	210,000 .	210,000 .
CHAPITRE III.			
4	Chambre des Représentants	951,800 .	951,800 .
CHAPITRE IV.			
COUR DES COMPTES.			
5	Traitement des membres de la Cour.	70,750 .	303,400 .
6	— du personnel des bureaux	192,350 .	
7	Matériel et dépenses diverses	24,000 .	
8	Premier terme des pensions à accorder éventuellement	1,200 .	
9	Secours à d'anciens employés et gens de peine, à leurs veuves ou familles qui, n'ayant pas de droits à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse	1,600 .	
10	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires, employés et gens de service.	3,500 .	
TOTAL DU BUDGET AMENDÉ DES DOTATIONS fr.			4,955,200 .